

Pacte de Progrès Concerté

2013 - 2014

entre

l'Université de Nantes

la Ville de Nantes

et

Nantes Métropole

Entre

L'Université de Nantes représentée par son Président,
Monsieur Olivier Laboux,

d'une part

La Ville de Nantes, représentée par son Maire,
Monsieur Patrick Rimbart,

et

Nantes Métropole, représenté par son Président,
Monsieur Gilles Retière

d'autre part

Il a été convenu ce qui suit

Préambule

L'Université de Nantes, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, entend déployer la stratégie de développement adoptée par ses instances dans un contexte de comparaison accrue des Universités, de décentralisation renforcée, de restructuration de la recherche et d'ouverture internationale.

L'Université de Nantes se mobilise pour asseoir son rayonnement à l'échelle des territoires qui impliquent ses différentes activités, tout particulièrement à l'échelle de la Métropole Nantes / Saint-Nazaire, et, au-delà, à l'échelle des régions (dont principalement la Bretagne), de l'Europe et plus globalement à l'international.

Une Université publique et multidisciplinaire,

réaffirmant l'accessibilité à tous, dans la plupart des domaines, proposant des formations lisibles et attractives, donnant une impulsion nouvelle à la recherche et offrant un accueil de qualité à tous les acteurs de l'établissement.

Une Université ouverte à l'international,

affirmant une ambition de dimension internationale reconnue, des formations tournées vers l'étranger, une recherche compétitive, des conditions d'accueil et de travail de haut niveau, tant pour les étudiants que pour les chercheurs étrangers.

Une Université unique, ancrée et engagée,

pratiquant une organisation décentralisée et modernisée, s'impliquant dans le développement du milieu socio-économique régional et développant conformément à ses missions un rôle culturel prépondérant.

Pour la réalisation de ces enjeux d'importance, l'Université de Nantes s'est dotée d'un projet quinquennal qui définit les principaux objectifs pour la période 2012-2016.

Dans ce cadre, l'Université de Nantes, Nantes Métropole et la Ville de Nantes ont décidé d'inscrire leurs relations dans une démarche renouvelée de contractualisation : **le Pacte de Progrès Concerté (PPC)**. Prenant la suite du précédent PPC conclu en janvier 2010 (première contractualisation en 2001), le Pacte de Progrès Concerté traduit la volonté des parties signataires d'agir ensemble sur la base de partenariats clairement identifiés. Il approfondit la dimension du dialogue et la notion de partage de projets. Il permet de dresser le constat des convergences existantes ou à conforter.

Le Pacte de Progrès Concerté, procédure associée au Projet d'établissement de l'Université de Nantes, constitue le cadre de programmes d'actions que l'Université, Nantes Métropole et la Ville de Nantes se proposent d'engager conjointement. Il définit les actions conjointes, établit la programmation des

moyens nécessaires à leur réalisation et fixe la méthodologie de suivi, d'évaluation et de valorisation de ces actions.

Nantes Métropole, disposant des compétences « développement économique » et « enseignement supérieur et recherche » pour le compte de l'ensemble des communes la composant, joue un rôle primordial pour le développement de son territoire en relation avec les autres collectivités (Région des Pays de la Loire et Département de la Loire Atlantique) agissant dans leurs domaines de compétences respectifs.

Conjuguée à une volonté affirmée de développement durable et de cohésion sociale, la nouvelle ambition économique de Nantes Métropole entend s'inscrire dans une logique de projets et d'actions de court, moyen et long terme et renforcer le territoire dans sa dynamique de développement.

A ce titre, l'économie et la société font aujourd'hui l'objet d'une profonde mutation dont l'origine principale est l'arrivée massive de connaissances et d'innovations. Pour une grande Métropole, avoir une stratégie de développement économique adaptée signifie contribuer aux réseaux de production de connaissances (recherche et enseignement supérieur) et à accélérer la création de richesses basées sur l'innovation.

Dans un contexte européen plus ouvert, l'aptitude des territoires à être au premier plan dans les dynamiques d'innovation scientifiques, technologiques et économiques sera un élément fort d'attractivité et de développement.

La reconnaissance du site métropolitain nantais suppose une Université visible à l'échelle européenne et plus globalement internationale. **Nantes Métropole** entend jouer pleinement son rôle dans ce domaine, en favorisant une logique de site impliquant l'Université et les autres établissements nantais.

Nantes Métropole consacre selon les années et la réalisation des programmes d'investissement entre 10 et 20 M€ par an au profit du développement de l'enseignement supérieur et recherche et de l'innovation, favorisant ainsi l'attractivité du site métropolitain, facteur de développement économique et d'emplois.

Ainsi sur 2002/2012 Nantes métropole a consacré près de 128 M€ en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche métropolitains.

Dans ce volume global, **Nantes Métropole** affirme depuis l'année 2002 son soutien à l'Université de Nantes, acteur prépondérant de l'enseignement supérieur et de la recherche de la métropole, tant en raison de sa dimension que de la diversité scientifique qu'elle représente comme l'une des premières universités pluridisciplinaires de France.

Les financements Nantes Métropole au profit de l'université de Nantes sur la période 2002/2012, s'élève à plus de 37 M€.

Ce soutien est conséquent. Il prend en compte aussi bien une dimension quantitative avec le financement de bâtiments (UFR de Droit et sciences politiques, UFR de Lettres et langages, Institut de Recherche Thérapeutique 1, Faculté de Médecine et techniques médicales, IEMN-IAE, laboratoire CEISAM, ...) et une dimension qualitative avec des actions pour faire de l'Université de Nantes un pôle d'excellence avec par exemple le financement d'équipements de recherche (laboratoire CEISAM, Laboratoire de chimie thérapeutique, IHU, ...) et équipements pédagogiques (Faculté d'Odontologie, IEMN-IAE, ..., le soutien aux manifestations scientifiques (Journées Scientifiques, les 50 ans de l'Université de Nantes), le soutien aux chercheurs et doctorants (Allocations de recherche, soutien aux doctorants pour participation aux colloques scientifiques), l'accueil des chercheurs étrangers (Chaire Philosophie de l'Europe, Maison des Echanges Internationaux et de la Francophonie/Maison des Chercheurs Etrangers), le soutien à la Fondation de l'Université de Nantes.

Nantes Métropole entend poursuivre et accentuer son soutien.

La Ville de Nantes entend, pour sa part, poursuivre son action en faveur de l'accueil et de l'intégration des étudiants dans la cité. Avec un peu plus de 53 000 étudiants accueillis chaque année dans l'agglomération nantaise, dont près de 34 000 sur les sites nantais de l'Université (et 19 000 hors Université), auxquels viennent se rajouter près de 10 000 auditeurs de formation continue, Nantes compte aujourd'hui au rang des grandes villes étudiantes. Témoin de l'attractivité de son Université et de ses établissements d'enseignement supérieur, cette population étudiante constitue aussi une source de dynamisme et d'innovation pour la Cité.

Ainsi, lors du précédent PPC, la Ville de Nantes a consacré chaque année plus de 1 500 000 €, sous diverses formes, au profit de l'Université et de ses étudiants.

Cet effort n'apparaît pas intégralement dans les documents comptables de l'université car il regroupe :

- des subventions directes à l'Université ;
- des bourses à des étudiants ;
- des subventions et moyens accordés à des associations et organismes satellites de l'Université ;
- des prestations à des tiers et la valorisation de moyens supportés par la Ville de Nantes.

Cet effort fait l'objet chaque année de documents extra comptables retraités.

Depuis 2010, dans le cadre d'une orientation générale considérée comme « une nouvelle étape », la Ville de Nantes attache une importance toute particulière à la présence des étudiants dans l'affirmation de cette attractivité, en complément et d'une importance tout aussi digne d'intérêt

pour le territoire que les aspects économiques, le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Cela passe par les formes traditionnelles développées depuis 2001, date de la première contractualisation conclue entre les collectivités du territoire et l'Université : Améliorer la vie étudiante et promouvoir la participation des étudiants à la vie de la cité. Améliorer l'accueil, l'information, les conditions de vie, l'accès aux pratiques culturelles et sportives, encourager leurs projets individuels ou collectifs, citoyens, solidaires, culturels et ouverts sur le monde.

Cela passe aussi par la recherche de formes nouvelles :

- La mise en place de formes du dialogue citoyen concernant les étudiants nantais, sous la forme d'un mandat citoyen confié, destiné à éclairer la collectivité en vue de l'actualisation de sa politique publique en matière de vie étudiante pour le prochain municipale 2014-2020 ;
- La valorisation de formes d'engagement des étudiants dans la vie civique et sociale, sous des formes multiples ;
- La participation des étudiants à la société de la connaissance à Nantes par une implication encore plus active dans les domaines des stages en collectivités et la conduite de travaux de recherche, études et enquêtes pour ces collectivités ou leurs organismes satellites.

Figure aussi la mise à l'agenda ou l'approfondissement d'objets de travail commun :

- La question du logement des étudiants, dans le cadre d'un projet plus vaste de la Ville de Nantes en matière de logement des jeunes nantais, dont les étudiants ;
- La question de la précarité et de la vulnérabilité chez les étudiants, pour la mise en œuvre de préconisations du diagnostic conduit en 2011.

Pour ces questions, s'il ne s'agit pas directement d'objets contractuels au PPC, l'Université est invitée à être contributrice active à ces objets de travail.

Enfin, devra être effectuée durant la période, une remise à plat générale des conditions économiques d'utilisation croisée des équipements sportifs de la Ville et de l'Université.

Cette remise à plat est dictée par l'opportunité constituée par la livraison à court terme du nouveau stade couvert d'athlétisme situé boulevard Guy Mollet. L'apport initial de l'Université dans le cadre de ce nouvel investissement devra notamment être valorisé.

Pour cela, la Ville de Nantes recherchera les collaborations les plus diverses, et les formes de convention ou de contrat les plus appropriées avec les différents établissements d'enseignement supérieur, dont l'Université de Nantes, le Crous et les associations d'étudiants.

A compter de 2013, la Ville de Nantes formalise une convention-cadre avec le Crous de Nantes – Pays de la Loire sur des objectifs communs.

Article 1 : Objet

Le présent Pacte de Progrès Concerté a pour objet de soutenir un développement qualitatif de l'Université permettant une meilleure intégration de cette dernière dans l'espace social, économique et culturel qui est le sien.

La convergence des orientations stratégiques de l'Université de Nantes, de Nantes Métropole et de la Ville de Nantes, a rapproché les trois parties dans le respect de leurs intérêts respectifs et de leurs compétences propres.

Conformément aux axes définis dans le projet quinquennal de l'Université de Nantes, adopté par son Conseil d'administration du 23 mars 2012 ; aux orientations stratégiques de Nantes Métropole dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche, adoptées par le Conseil communautaire du 26 septembre 2005 et en cours dans le cadre du Schéma de Développement Universitaire ; aux orientations stratégiques de la Ville de Nantes contenues dans son Schéma de développement de la vie étudiante d'octobre 2006, complété en 2010 par les travaux issus de ses « ateliers prospectifs » pour le mandat 2008-2014, il est convenu entre les parties signataires de décliner le Pacte autour des trois programmes d'actions suivants :

- **Renforcer l'attractivité internationale de l'Université de Nantes ;**
- **Accompagner le soutien aux actions de transition vers l'emploi ;**
- **Accueillir, intégrer et améliorer les conditions de vie des étudiants de l'Université dans la cité, favoriser leur implication et leur engagement citoyen.**

Ces programmes d'actions, ci-dessous détaillés, ne recensent pas de manière limitative les actions qu'ils comprendront effectivement. Dans un certain nombre de cas, ils peuvent compléter ou ajuster d'autres

programmes hors Pacte de Progrès Concerté, via en particulier le Contrat de plan Etat-Région en cours de réalisation (2007/2013).

Article 2 : Durée

Le présent Pacte de Progrès Concerté est conclu pour une durée qui court de la date de notification jusqu'au 31 décembre 2014.

Article 3 : Les programmes d'actions retenus par les parties

- Programme 1 : Renforcer l'attractivité internationale de l'université de Nantes

L'enseignement supérieur et la recherche contribuent au rayonnement des métropoles. Mais dans un contexte de mondialisation de l'enseignement supérieur et de la recherche, qui entraîne progressivement comparaison, classements et mobilité des étudiants et des chercheurs, la pérennité ou l'accroissement de ce rayonnement suppose de développer de véritables politiques d'attractivité.

L'attractivité se construit et s'entretient par une multiplicité de facteurs variés comme l'excellence de la recherche, l'amélioration du cadre de vie, la réputation des formations, le potentiel d'emplois locaux pour les jeunes diplômés ou l'image de la ville universitaire, véhiculée notamment à partir d'innovations urbaines, d'évènements scientifiques, sportifs et culturels.

Seront notamment concernées par ce programme les interventions suivantes :

- Soutien aux « Journées Scientifiques » de l'Université de Nantes et aux autres manifestations scientifiques organisées sur le territoire.
Depuis 2008, l'Université de Nantes organise les Journées scientifiques. L'objectif de cet évènement est de regrouper une partie des colloques que l'Université organise habituellement tout au long de l'année, en un même lieu et créneau de dates autour d'une manifestation d'envergure.
L'intérêt de ce regroupement est de donner plus de visibilité à la recherche scientifique universitaire auprès d'un public scientifique mais aussi auprès du grand public autour de conférences débats ;
- Soutien aux doctorants en fin de thèse pour leur permettre d'intervenir sur des colloques scientifiques en France ou à l'étranger (financement en partie des frais afférents à leurs interventions) ;

- Bourses individuelles de mobilité à l'étranger des étudiants (Bourses Clap / Ville de Nantes) et séjours de groupe. L'ensemble s'inscrit dans une évolution opérée en 2012 conduisant à élargir les aides de la Ville à l'ensemble des jeunes nantais, au-delà des seuls étudiants. Pour les étudiants, les aides de la Ville restent articulées avec les programmes d'autres opérateurs (Etat, Région) ;
- Renforcer et promouvoir les liens entre l'Université de Nantes et l'Université Laval à Québec notamment par le biais de l'accueil d'un symposium Culture Numérique à Nantes en 2014, suite à un accord entre les Universités de Nantes et Laval, les Cités des congrès de Nantes et Québec, signé en octobre 2012 ;
- Renforcer la structuration des établissements nantais pour une meilleure visibilité internationale.
Co-financement d'une étude de faisabilité d'un rapprochement entre l'université de Nantes et les Grandes Ecoles.
- **Programme 2 : Accompagner le soutien aux actions de transition vers l'emploi**

Les difficultés d'intégration des jeunes dans le monde du travail constituent un des problèmes récurrents de notre société. Actuellement, les jeunes issus de l'enseignement supérieur subissent également toute dégradation de la situation de l'emploi. Nantes Métropole et la Ville de Nantes souhaitent favoriser et accompagner les parcours vers la qualification et l'insertion professionnelle.

- Mise en place de Contrats de Bourses CIFRE au sein de Nantes Métropole, de la Ville de Nantes ou de leurs satellites.
L'objectif est de favoriser le développement de la recherche partenariale publique-privée et de placer les doctorants dans des conditions favorisant l'insertion professionnelle ;
- Evolution et amplification de l'accueil de stagiaires et du recours à l'expertise (doctorant expert) : renforcement des coopérations entre l'Université et Nantes Métropole et la Ville de Nantes, représentées par le Centre de Services Partagés Ressources Humaines.
- Mise en œuvre d'une démarche de promotion des métiers de la Fonction Publique Territoriale et d'actions ciblées de formation pour favoriser l'accès aux concours d'un large public représentatif de la diversité de la population.
Cette collaboration s'articule autour de 4 axes :
 - Sensibilisation et information sur la Fonction Publique Territoriale, sur les métiers, sur les modalités d'accès aux concours auprès des acteurs de l'emploi ; y compris dans le

cadre du Forum « les Têtes de l'Emploi » organisé par l'Université ;

- Accueil de stagiaires au sein des services ;
- Mobilisation sur les formations en alternance ;
- Mise en relation pour des missions ponctuelles d'expertise par l'accès aux offres d'emplois de Nantes Métropole et de la Ville de Nantes (étudiants de 1er et 2ème cycle lors de stages, doctorants, composantes de l'Université).

- **Soutien à l'évènement Têtes de l'Emploi**

Cet événement co-construit par l'Université de Nantes, Nantes Métropole et la Chambre de Commerce et d'Industrie Nantes Saint-Nazaire, vise à rapprocher les acteurs socio-économiques et les étudiants de l'Université de Nantes, toutes filières de formation confondues, et à développer leurs connaissances mutuelles.

L'Université envisage ainsi de créer des forums labellisés « Têtes de l'emploi » spécifiques à certaines filières, notamment :

- Journée Entreprise du génie civil ;
- Les Têtes de l'emploi Banque Finance Assurance ;
- Les Têtes de l'emploi Forum Miage ;
- Les Têtes de l'emploi Gestion Management ;
- Les Têtes de l'emploi Audit Expertise comptable.

- **Soutien au Service d'éducation permanente de l'Université (Ville de Nantes)**

Mise à disposition de locaux sur l'Île de Nantes, boulevard Léon Bureau, à tarif préférentiel au regard du marché de la location de l'immobilier de bureaux sur le secteur géographique.

Prise en charge des frais d'inscription des auditeurs bénéficiaires de minimas sociaux inscrits aux actions de formation continue de l'Université.

Subvention au service d'éducation permanente.

- **Programme 3 : Accueillir, intégrer et améliorer les conditions de vie des étudiants de l'Université dans la cité, favoriser leur implication et leur engagement citoyen**

Les villes et métropoles sont les lieux de vie des étudiants. C'est là qu'ils disposent des moyens de se loger, de se déplacer, de participer à la vie associative, sportive et culturelle. Ils ont un besoin de cet environnement favorable que leur offrent les politiques locales pour réussir, leurs conditions de travail et leur épanouissement personnel étant aussi important qu'une formation de qualité. Les atouts du lieu d'études sont des éléments du choix de cursus de l'étudiant.

Pour ce programme, **la Ville de Nantes** s'appuie sur ses orientations de politique publique en matière d'enfance et de jeunesse, pour leur volet vie étudiante et son plan d'actions. La Ville s'appuie également sur d'autres travaux, existants ou à venir, relatifs aux besoins des étudiants, connus via

des enquêtes sociologiques (type « Observatoire de la Vie Etudiante » - OVE).

La Ville de Nantes souhaite conforter les orientations suivantes (Tableau en annexe à la présente convention) :

- Accueil et intégration dans la ville (rentrée étudiante et actions tout au long de l'année, dispositifs d'accueil de l'Université) ;
- Amélioration du cadre de vie des campus par la prise en charge de l'entretien de plusieurs sites des espaces verts de l'Université ;
- Soutien des initiatives et des projets (aide aux projets à travers les collaborations de la Ville avec le dispositif FSDIE, aide aux associations étudiantes menant des projets coordonnés avec la Direction de la vie étudiante de l'Université, soutien matériel et logistique) ;
- Développement des pratiques sportives et culturelles (mutualisations d'équipements et de programmations, soutien au Théâtre Universitaire et aux manifestations universitaires culturelles, actions communes entre la Direction du Développement Culturel de la Ville et la Direction Culture et Initiatives de l'Université, collaboration de la Ville aux UED culture, aide aux composantes et associations sportives de l'Université) ;
- En lien avec d'autres partenaires, en particulier le Crous, amélioration des conditions de vie (articulation des politiques sociales de la Ville avec l'action sociale dédiée aux étudiants), promotion de la santé (actions communes avec le S.U.M.P.P.S. dans le cadre des réseaux de santé nantais).

Pour ces aspects, l'Université est sollicitée au titre de « contributeur – expert » :

- Participation des jeunes à la vie publique par la mise en place de formes du dialogue citoyen concernant les étudiants nantais, valorisation de formes d'engagement des étudiants dans la vie civique et sociale ;
- Participation des étudiants à la société de la connaissance à Nantes par une implication encore plus active dans les domaines des stages en collectivités et la conduite de travaux de recherche, études et enquête pour ces collectivités ou leurs organismes satellites.

Pour Nantes Métropole :

- Poursuite d'une politique de soutien aux déplacements doux (transports collectifs et vélos notamment), faisant des étudiants de l'Université les principaux promoteurs du plan de déplacement urbain de Nantes Métropole.

Article 4 : Communication

Une véritable politique de communication sur ces actions conjointes devra être mise en place tant auprès des étudiants, des chercheurs, de la population de Nantes Métropole qu'auprès d'instances nationales ou internationales.

Nantes Métropole et la Ville de Nantes étant associées financièrement au programme d'actions, leur statut de partenaire leur permet notamment de bénéficier de :

- L'affichage systématique de la contribution financière des deux collectivités sur les actions financées ;
- La parution des logos des collectivités sur tous les supports et outils de communication ;
- La présence de représentants des collectivités lors des manifestations et évènementiels.

Article 5 : Méthodologie de suivi et d'évaluation

Il est arrêté le dispositif de pilotage suivant, destiné à permettre le suivi et l'évaluation attendus des actions :

- Mise en place d'un Comité de pilotage annuel chargé d'approuver les actions à mettre en œuvre pour l'année suivante, les moyens dédiés à ces actions et le montant estimé des dépenses et, pour les années suivantes, de dresser le bilan de l'année écoulée et d'approuver les futures actions ;
- En cas de nécessité, ce Comité de pilotage pourra se réunir à la demande d'un des partenaires pour évoquer des difficultés ou envisager une modification substantielle des actions prévues initialement ;
- Mise en place d'un Comité technique réunissant les chefs de projets des trois parties, chargé de préparer, d'animer et d'exécuter les orientations prises par le Comité de pilotage ;
- Le Comité technique, afin de permettre au Comité de pilotage d'évaluer l'impact des actions menées au regard des orientations stratégiques de chacune des parties, établira dès sa mise en œuvre une grille d'indicateurs objectifs permettant de juger les effets des engagements sur les progrès ou changements opérés ;
- Le Comité technique se réunira au minimum deux fois par an pour dresser le bilan des actions en cours et préparer les nouvelles orientations ;
- Le Comité technique aura la possibilité, pour approfondir les conditions de mise en œuvre de certaines actions, de s'entourer des services ou partenaires nécessaires à la mise en œuvre de ces actions par des groupes de travail particuliers associant différents partenaires.

Article 6 : Engagement des parties

L'Université s'engage à présenter et à faire mention de la participation de la Ville de Nantes et de Nantes Métropole à son Conseil d'Administration, y compris par la communication des éléments extra comptables retraités.

Pour la mise en œuvre des actions qui seront engagées dans le cadre des trois programmes visés ci-dessus, Nantes Métropole et la Ville de Nantes apporteront respectivement des contributions matérielles et financières sur la durée prévue à l'article 2.

L'engagement des collectivités locales parties prenantes sur les actions relevant de leur champ d'intervention respectif, pourra se faire selon trois modalités :

- Les subventions directes ; pour celles-ci l'Université procèdera par appel de fonds en adressant aux dites collectivités un état récapitulatif des dépenses réalisées par programme, avant le 31 décembre de l'année civile d'exercice permettant un règlement au plus tôt ;
- Les bourses, subventions ou les participations indirectes ; celles-ci peuvent être versées aux bénéficiaires (étudiants, associations,...) ou à un prestataire ;
- La mobilisation de moyens au sein de la collectivité (mise à disposition de personnels ou d'équipements).

Pour toutes ces modalités, les collectivités s'engagent à produire un état récapitulatif des dépenses de toute nature réalisées aux services financiers de l'Université à l'issue de chaque année civile du Pacte de Progrès Concerté. L'ensemble de ces éléments sera présenté lors du Comité de pilotage annuel, et sera suivi par le Comité technique.

Fait à Nantes, le
en trois exemplaires

Le Président de l'université de Nantes	Le Maire de Nantes	Le Président de Nantes Métropole